



LA SÉCURITÉ,
LA DIGNITÉ
ET LE RESPECT
POUR TOUS

SAFETY, RESPECT
AND DIGNITY
FOR ALL

À propos du Service correctionnel Canada

*Transformons des vies
Protégeons les Canadiens*

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du portefeuille de la Sécurité publique du gouvernement du Canada.

Le SCC contribue à la sécurité publique en administrant les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Il gère des établissements à différents niveaux de sécurité, il prépare les détenus à une mise en liberté en temps opportun et en toute sécurité, et il surveille les délinquants en liberté sous condition et les délinquants faisant l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée.

Le SCC compte environ 16 400 employés. Il est responsable d'environ 22 000 délinquants. De ce nombre, environ 13 280 sont incarcérés et 8 720 sont surveillés dans la collectivité.

Mission et priorités du SCC

Le SCC, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire.

Priorités clés du SCC :

- assurer la transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité;
- assurer la sécurité du personnel et des délinquants dans les établissements;
- améliorer la capacité d'intervenir de manière efficace auprès des délinquants issus des Premières nations et des délinquants métis et inuits;

- améliorer la capacité de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants;
- renforcer les pratiques de gestion.

Le SCC au Canada

Le SCC est présent partout au pays, tant dans les grands centres urbains que dans les collectivités éloignées dans le Nord.

Le SCC gère :

- 57 établissements de différents niveaux de sécurité;
- 16 centres correctionnels communautaires;
- 84 bureaux de libération conditionnelle;
- 4 pavillons de ressourcement.

De plus, le SCC a des partenariats avec des organismes non gouvernementaux, comme la Société John Howard et la Société Elizabeth Fry. Ces organismes gèrent environ 200 établissements résidentiels communautaires au pays qui offrent de l'hébergement, de la surveillance en tout temps, du counselling et des programmes afin de contribuer à la réinsertion sociale des délinquants surveillés dans la collectivité.

Le processus correctionnel

Dans le processus de justice pénale, le SCC entre en jeu au moment où le délinquant est condamné à une peine de deux ans ou plus.

Le SCC a recours à des approches fondées sur la recherche pendant toute la durée de la peine d'un délinquant et emploie une stratégie correctionnelle dont voici les éléments clés :

- Lorsqu'un nouveau délinquant arrive à l'établissement, le délinquant est soumis à une évaluation de base complète permettant de déterminer ses facteurs de risque et ses besoins. On décide ensuite à quel endroit et à quel niveau de sécurité le délinquant sera placé. L'évaluation sert à l'élaboration d'un plan correctionnel de traitement et d'intervention pluridisciplinaire.
- Le SCC offre un vaste éventail de programmes prévus dans un plan correctionnel personnalisé servant à répondre aux besoins du délinquant et à réduire le risque qu'il récidive. Ces programmes efficaces ont fait leurs preuves en ce qui a trait à la réduction du risque.
- Des évaluations du risque sont effectuées tout au long de la peine du délinquant afin d'établir les progrès effectués selon le plan correctionnel et de recommander les changements nécessaires, s'il y a lieu. Le SCC fait appel à la collectivité, y compris à la police et aux victimes, s'il y a lieu. Ces évaluations aident le SCC et la Commission nationale des libérations conditionnelles à prendre des décisions sur des questions relatives aux transfèrements, aux permissions de sortir et aux libérations sous condition.
- Pour préparer la transition des délinquants dans la collectivité, on informe aussi les services de police de toutes les mises en liberté. Lorsqu'elles en font la demande, les victimes peuvent recevoir des avis sur la mise en liberté des délinquants.

- Lorsqu'un délinquant est mis en liberté sous surveillance dans la collectivité, le SCC continue de faire le suivi de son cheminement et de lui fournir des programmes et des interventions pour répondre à ses besoins et pour réduire son risque de récidive.

Partenariats du SCC

Le SCC travaille en étroite collaboration avec ses partenaires du Portefeuille de la Sécurité publique, y compris la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organismes d'examen, dont le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Le ministère de la Justice, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada font également partie des partenaires gouvernementaux clés du SCC.

Le SCC a également établi des liens solides avec les collectivités et travaille de près avec différents groupes qui facilitent ses activités quotidiennes.

De plus, environ 9 000 bénévoles offrent leur temps et un soutien essentiel au SCC dans des activités de mentorat, des visites, des activités sportives et des événements sociaux ou spirituels, par exemple.